

# SELARL LANGLADE et Associés

## Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



*A l'attention des PARTICIPANTS*

### Avocats Associés

#### Christophe de LANGLADE

IHEDREA  
D.E.A. Droit Rural  
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier



#### Marie MASSON

Master II Juriste d'affaires  
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

#### Guillaume de LANGLADE

IHEDREA  
Master II Pro Droit rural  
Master II Droit des affaires et fiscalité

### Collaborateur

#### Léa SCOTTE

Master II Etudes Judiciaires et Processuelles  
Certificat d'Aptitude de la Profession d'Avocat

### Juriste

#### Léontine de KONINCK

IHEDREA  
Master II Droit rural – Droit notarial

### Cabinet :

4 Place de la Porte Chapelle  
60200 Compiègne  
Tél. : 03 44 20 54 55  
Mail : [secretariat@delanglade-avocats.fr](mailto:secretariat@delanglade-avocats.fr)

Compiègne, le 19 mars 2025

N/Réf. : CL14-2025

**Objet : Le fonctionnement des sociétés agricole – première approche juridique, fiscale et sociale**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des formations dispensées par le cabinet et comme nous vous l'avions annoncé, nous animerons une formation sur le thème suivant : « *Le fonctionnement des sociétés agricoles – première approche juridique fiscale et sociale* ».

Cette formation se déroulera le **Jeudi 17 avril 2025 de 09h30 à 17h30 :**

**IFOCAP**  
**6, rue de la Rochefoucauld**  
**75009 PARIS (Métro : St-Lazare)**

Des supports POWERPOINT vous seront adressés par mail au plus tard la veille et en support papier le jour de la formation.

Le prix TTC par personne comprend les documents remis.

| GRILLE DE TARIF PRESENTIEL (Repas compris) |       |       |
|--|-------|-------|
| PARTICIPANTS                               | H.T   | T.T.C |
| 1 personne                                 | 600 € | 720 € |

Forme juridique : SELARL  
SIRET 433.366.457.00029  
RCS Compiègne  
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Pour vous inscrire, il convient de saisir directement les informations à partir du lien que vous trouverez ci-dessous :

<https://forms.office.com/e/pW6ZwikQH6>

**Il convient de renouveler la procédure d'inscription pour chaque participant.**

**Si des modifications devaient être apportés ultérieurement aux conditions de l'inscription, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat du cabinet.**

En souscrivant à ces formations, vos salariés s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur de celles-ci, auquel ils peuvent accéder en consultant le site « Accueil - De Langlade Avocats (delanglade-avocats.fr) » dans l'onglet « *Nos formations* ».

Une facture vous sera adressée après la prestation.

J'attire votre attention sur le fait que les facturations seront émises pour toutes les personnes inscrites qui auront reçu les supports de formation, même si elles sont absentes le jour de notre intervention.

Vos bien dévoués.

**Guillaume de LANGLADE**

